



Le présent règlement définit les conditions d'inscriptions au Forum des associations de Lamballe ainsi que les obligations et droits des associations participantes.

1 - Conditions d'inscriptions :

Les associations lamballaises souhaitant s'inscrire devront :

- **y exercer leur activité**
- avoir leur siège social ou antenne sur le territoire de la Ville de Lamballe,
- fournir la fiche d'inscription, dans les délais et mentionnant les besoins techniques

ET pour toute nouvelle association lamballaise souhaitant participer, joindre obligatoirement :

- le récépissé de déclaration à en tête de la préfecture avec leur numéro de création, accompagné des statuts de l'association, et copie du journal officiel.

2 – Installation d'un stand :

La ville de Lamballe s'engage à fournir :

- un stand composé d'un espace d'affichage, (*punaises interdites*), d'une table et de deux chaises.
- un branchement électrique

Tout autre matériel sera à fournir par l'association. Nous vous engageons à ne pas laisser de matériel de valeur sur vos emplacements sans surveillance, la ville de Lamballe ne pouvant être tenue pour responsable des vols et détériorations commis à l'intérieur du Quai des Rêves, ou sur le parking.

L'accès au Quai des Rêves et l'installation du stand pourront se faire par la porte de secours à l'arrière du bâtiment afin de faciliter l'accès au matériel sur les horaires suivants :

- **le vendredi de 17h00 à 18h30**
- **le samedi matin de 7h30 à 8h30**

3 – Obligations liées à la tenue du stand :

- Il est interdit de procéder à la vente d'objets sur les stands.
- L'association s'engage à signaler clairement son nom.
- Par égard pour les visiteurs, nous vous prions de maintenir votre stand en activité jusqu'à la fin du forum.
- Les tables devront être rangées par les exposants à la fin de la journée

4 – Promotion :

La ville de Lamballe assure la promotion globale de la manifestation mais ne prend pas en charge la publicité de chaque exposant.

La réunion de préparation du Forum se tiendra

le mercredi 13 juin 2018 à 18h30 en salle Aubère

– Bât Penthièvre –

Espace Lamballe Communauté – 41, rue Saint Martin – 22400 LAMBALLE